



Page: 1/9

Date d'impression: 12.04.2023 Révision: 12.04.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: WALLOXEN OFS 60

· Identification chimique: oleic acid poly(oxyethylene) ester

· Code du produit: 521224

· No CAS: 9004-96-0 · No EINECS: Polymer

· Numéro d'enregistrement

Le produit est un polymer donc il est exempté de l'obligation d'enregistrement de REACH (EU).

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- · Emploi de la substance / de la préparation Émulsifiant
- · Utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Wall Chemie GmbH Am Selder 25 **D-47906 KEMPEN DEUTSCHLAND**

Tel.: +49 2152 8999 0

E-Mail: sicherheit@wall-chemie.com

- · Service chargé des renseignements: Départment de la sécurité du produit
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Während der normalen Öffnungszeiten: +49 2152 8999 0 Giftinformationszentrum Nord 24h-Auskunft: +49 551 19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Carc. 1B H350 Peut provoquer le cancer.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants (dangereux déterminants) pour l'étiquetage: oleic acid poly(oxyethylene) ester
- Mentions de danger

H350 Peut provoquer le cancer.

(suite page 2)



Page : 2/9

Date d'impression : 12.04.2023 Révision: 12.04.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: WALLOXEN OFS 60

(suite de la page 1)

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

- · Indications complémentaires: Impuretés identifiés: 1,4-dioxane (CAS: 123-91-1)
- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.1 Substances
- · No CAS Désignation

9004-96-0 oleic acid poly(oxyethylene) ester

- Code(s) d'identification
- · Numéro CE: Polymer
- Indications complémentaires:

Polymères sont exemptées de l'obligation d'enregistrement REACH (EU).

3.1 Impuretés et adjuvants de stabilisation:

ſ	· Composants (dangereux):		
	CAS: 9004-96-0 Polymer	oleic acid poly(oxyethylene) ester	50-100%
	EINECS: 204-661-8	1,4-dioxane ♦ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Carc. 1B, H350; ♦ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335, EUH019, EUH066	≥0,1-≤0,3%

·SVHC

Peut contenir des impuretés liées à la production d'une substance figurant sur la liste candidate des "Substances of very high concern" (SVHC) :

123-91-1 1,4-dioxane

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion:

Recourir à un traitement médical.

Rincer la bouche.

Ne pas provoquer de vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

danger d'aspiration

FR



Page : 3/9

Date d'impression : 12.04.2023 Révision: 12.04.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: WALLOXEN OFS 60

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Produits organiques de combustion

Oxyde de carbone (COx)

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Porter des vêtement de protection personnels.

Ne pas manger, boire ou fumer sur l'aire de travail.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · Classe de stockage:

Combustible, toxicité aiguë catégorie 3 / substances toxiques ou à effets chroniques

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR



Page : 4/9

Date d'impression : 12.04.2023 Révision: 12.04.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: WALLOXEN OFS 60

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
- · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Mesures de protection individuelle doivent être choisies en fonction de la durée de l'exposition, de la concentration et de la quantité de la substance spécifique au lieu de travail. En ce qui concerne la résistance aux produits dangereux, veuillez contacter le fournisseur.

· Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:



Gants de protection

· Matériau des gants

p.ex. Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,5 mm

- Temps de pénétration du matériau des gants Délai de rupture minimum (gant): 120 min (EN 374)
- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques (EN 166).

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Liquide

Jaune foncé
Caractéristique
Non déterminé.
>10-<20 °C

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition Non déterminé.

· Inflammabilité La substance peut prendre feu ou être

enflammée.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: Non déterminé.

(suite page 5)



Page: 5/9

Date d'impression: 12.04.2023 Révision: 12.04.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: WALLOXEN OFS 60

(suite de la page 4)

· Supérieure: Non déterminé. · Point d'éclair >180-250 °C · Température d'inflammation: >230 °C · Température de décomposition: Non déterminé.

· pH 5,5 - 7,5 (10g/l; 20 °C)

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique: 50-200 mPas (65 °C)

· Solubilité

· l'eau: dispersable/soluble

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

Le produit est un émulsifiant.

Non déterminé. · Pression de vapeur:

Densité et/ou densité relative

· Densité: ca. 1,0 g/cm³ (70°C) · Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé.

9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour

la sécurité

métaux

Explosibles désensibilisés

· Température d'auto-inflammation Non déterminé.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

néant

néant

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les



Page : 6/9

Date d'impression : 12.04.2023 Révision: 12.04.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: WALLOXEN OFS 60

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiquë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Conformément à recommandation CESIO 05/2021.

Oral LD50 >2000 mg/kg (--)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Conformément à recommandation CESIO 05/2021

Pas d'effet d'irritation.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Conformément à recommandation CESIO 05/2021.

Pas d'effet d'irritation.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucun effet de sensibilisation connu.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Mutagénicité sur les cellules germinales pas de données
- · Cancérogénicité Literatura
- · Toxicité pour la reproduction pas de données
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique pas de données
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée pas de données
- · Danger par aspiration pas de données
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

· Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

La classification conformément à Recommandation CESIO 05/2021.

LC50 108 mg/l (poisson) (CESIO 10/2015 (Env. class))

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

(suite page 7)



Page : 7/9

Date d'impression : 12.04.2023 Révision: 12.04.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: WALLOXEN OFS 60

(suite de la page 6)

Facilement biodégradable.

Taux de décomposition >70 % Temps 28 jours Methode OECD 301F

- · Autres indications: Classification basée sur l'expérience avec des produits de structure similaire.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (classification selon liste): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Peut être incinéré avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.

Code déchet:

Revaloriser en se conformant aux dispositions administratives. Elimination des déchets en accord avec les institutions compétentes.

- Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

RODRIGOL 14. Informations relatives at transport		
· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identificati · ADR, IMDG, IATA	on néant	
· 14.2 Désignation officielle de transport de · ADR, IMDG, IATA	l'ONU néant	
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport		
· ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant	
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant	
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.	
 14.6 Précautions particulières à prendre pa l'utilisateur 	ar Non applicable.	
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.	

(suite page 8)



Page: 8/9

Date d'impression : 12.04.2023 Révision: 12.04.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: WALLOXEN OFS 60

(suite de la page 7)

· "Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail:

Le personnel ne doit pas être exposé à cette substance dangereuse. Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Peut contenir des impuretés liées à la production d'une substance figurant sur la liste candidate des "Substances of very high concern" (SVHC) :

123-91-1 1,4-dioxane

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H350 Peut provoquer le cancer.
- EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- · Service établissant la fiche technique: départment de la sécurité du produit

(suite page 9)



Page : 9/9

Date d'impression : 12.04.2023 Révision: 12.04.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: WALLOXEN OFS 60

(suite de la page 8)

· Contact: Dr. Astrid Kawka, Birgit Fielers · Numéro de la version précédente: 7

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR